



Notice pratique à l'attention des fiancés

Voici quelques indications qui vous permettront de bien préparer la cérémonie à l'église. En effet, chaque paroisse peut avoir des habitudes particulières et il convient de les respecter. Elles visent à ce que tout concoure à la beauté de vos noces et au recueillement du geste sacré qui, au cœur de la célébration, constituera votre mariage: l'échange de vos consentements en présence du ministre de l'Église.

La date

C'est la première étape de votre démarche. La date, l'heure et le choix de l'église de votre mariage ne peuvent pas être fixés définitivement avant l'accord de votre paroisse. Certains samedis sont très vite demandés et l'église souhaitée peut être déjà occupée par une autre célébration.

Le lieu

On peut se marier dans toutes les églises où la messe est célébrée régulièrement. On respectera l'espace sacré en n'y apportant pas d'aménagement nécessitant le déplacement du mobilier liturgique. On se souviendra que le chœur, l'endroit où se trouve l'autel sur lequel est célébrée la messe, est un lieu sacré et non une scène de spectacle.

La préparation

Les évêques de France ont demandé une année entière de cheminement. Au minimum, il faut compter de six à neuf mois de préparation à partir de la première prise de contact. Il ne s'agit pas seulement d'élaborer le déroulement de la cérémonie, mais de réfléchir à deux, aidés par l'Église (prêtres et laïcs) à l'engagement que l'on va prendre. La paroisse ne prépare pas de mariage en deçà du délai mentionné ci-dessus.

Le baptême

Le mariage religieux est l'un des sept sacrements de l'Église. Le baptême est le premier d'entre eux, qui ouvre la porte à tous les autres. Il faut nécessairement que l'un des deux fiancés soit baptisé dans l'Église catholique pour qu'il y ait possibilité d'un mariage à l'église. Si l'un des fiancés n'est pas baptisé catholique, une autorisation ou une dispense seront demandées directement à l'évêque par le prêtre ou le diacre responsable de la préparation. Dans ce cas, on ne célébrera pas la Messe, mais une simple bénédiction.

La musique

La musique d'orgue doit être à l'honneur, car cet instrument liturgique a toujours été privilégié dans nos églises chrétiennes. Vous contacterez vous-mêmes l'organiste titulaire de la paroisse, dont les coordonnées sont indiquées ci-après. Avec lui, vous choisirez les morceaux de musique religieuse de la cérémonie. L'organiste est rémunéré directement par vos soins, suivant le cachet d'artiste qu'il vous précisera. Par respect pour le lieu sacré qu'est l'église, les musiques profanes et en particulier les chansons de variétés ne seront pas autorisées dans les églises de la paroisse.

La décoration florale

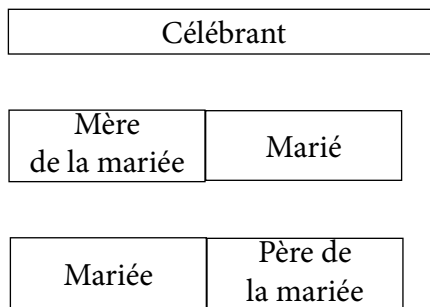
Vous pouvez contacter la personne responsable du fleurissement dans la paroisse. Il vous est loisible de faire appel à un fleuriste qui viendra disposer les bouquets le matin ou en tout début d'après-midi (prévenir auparavant le presbytère pour s'assurer qu'il n'y a pas de célébration dans l'église à ce moment-là). Si vous souhaitez décorer les bancs, c'est possible, mais il faut le matin ou en tout début d'après-midi.

L'offrande à la paroisse

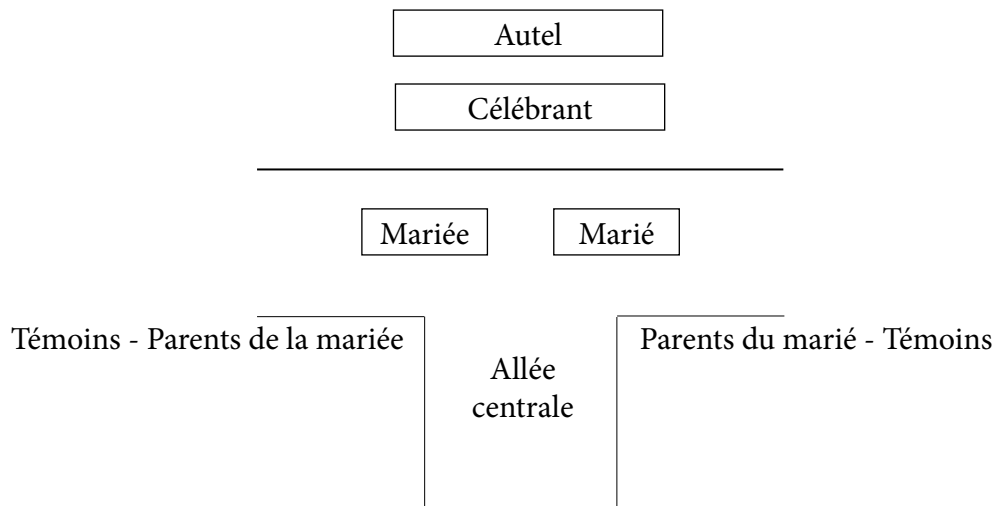
Un sacrement, qui est un don de Dieu, ne se «paye» pas. Vous êtes donc invités à faire une offrande, que l'on appelle casuel (les chèques sont libellés à l'ordre de la paroisse). Il s'agit d'une participation à la vie de la paroisse qui, dans le régime français, ne vit que des dons des fidèles et a à sa charge les frais d'entretien de l'église, l'électricité, le chauffage, et la subsistance des ministres du Culte ... Il ne faut pas avoir peur de comparer ce que l'on donne à l'église avec l'ensemble des frais occasionnés par la fête (toilette, restaurant...).

Les places dans l'église durant la cérémonie

• Dans le cortège d'entrée



• Dans l'église



Les photographies

On veillera à être discret pour respecter la célébration religieuse et le recueillement des mariés. Pour cette raison, on choisira de préférence un seul photographe accrédité par les mariés. Il sera autorisé à circuler durant la célébration.

À la sortie de l'église

Pour agrémenter la sortie des mariés ont préférera les pétales de fleurs, les grains de lavande, et les bulles de savon au riz (il s'agit d'une nourriture) et aux confettis sous toutes leurs formes (très difficile à balayer). Il s'agit de maintenir propre l'accès à l'église. Merci de votre compréhension.

Coordonnées des contacts:

- Cathédrale: Madame Aubert 06.09.52.45.68
- Saint Jean: Monsieur et madame Donot 03.26.65 31.90
- Notre Dame: Madame Fromentin 07.86.55.64.83
- Saint Alpin: Madame Bassuel 06.02.29.17.75

Organiste titulaire: Madame Elodie Marchal 06.62.78.26.81

Paroisse saint Etienne
Presbytère.
5, place Notre Dame.
51000 Châlons en Champagne
www.paroissechalonscentre.com
03.26.64.18.30
paroisse.cc@wanadoo.fr